

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le 22 avril 2014, à vingt heures, le conseil municipal d'EPINIAC, composé de quinze membres en exercice, convoqué le 22 avril 2014 s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Sylvie RAMÉ-PRUNAU, Maire.

Présents : Mmes Ramé-Prunau, Roger, Ducoux, Bouillis, Lesage, Renou, Trufflet, Laurent, M.M. Bernier, Després, Rocher, Gautrin, Moreaux, de la Chesnais, Peigné.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Colette Roger a été élue secrétaire de séance.

Madame le Maire ouvre la séance et demande s'il y a des observations par rapport au compte-rendu précédent.

Madame Trufflet fait remarquer que les modifications concernant les commissions communales n'ont pas été mentionnées.

Madame le Maire en prend acte et précise la réglementation suivante : des personnes non élues ne peuvent pas faire partie de commissions communales permanentes, mais elles peuvent participer à des comités consultatifs en fonction de projets ponctuels.

N° 2014-04-26 ó Vote du budget primitif de l'exercice 2014.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, vote, à l'unanimité, le budget primitif de l'exercice 2014 qui s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement :

- recettes :	884 091.00 ¤
- dépenses :	884 091.00 ¤

Section d'investissement :

- recettes :	521 981.06 ¤
- dépenses :	521 981.06 ¤

soit un total général de :

- recettes :	1 406 072.06 ¤
- dépenses :	1 406 072.06 ¤

N° 2014-04-27 ó Vote des taux d'imposition des taxes communales.

Madame le Maire rappelle à l'assemblée qu'il lui appartient de fixer chaque année les taux d'imposition des taxes communales.

La Direction des Services Fiscaux a adressé à la commune l'état n° 1259 portant notification des bases avec un calcul du produit fiscal qui serait obtenu en conservant les taux de l'an passé.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de maintenir en 2014 les taux d'imposition fixés en 2013, à savoir :

- taxe d'habitation	12.05 %
- foncier bâti	12.96 %
- foncier non bâti	42.95 %

En conséquence, les produits assurés pour la commune en 2014 sont les suivants :

- taxe d'habitation	129 658.00 ¤
- foncier bâti	90 150.00 ¤
- foncier non bâti	49 264.00 ¤

soit un total de : 269 072.00 ¤

N° 2014-04-28 ó Vente terrain Playon à Cadran : désignation du notaire.

Suite à la demande d'achat d'une bande de terrain communale à Cadran par Monsieur Louis Playon, Madame le Maire fait savoir que le cabinet Letertre a établi le document d'arpentage nécessaire. La superficie du terrain vendu est de 47 m² et le prix est fixé à 1 ¤ le mètre carré, conformément à la délibération du 18 septembre 2012.

Elle demande au conseil de désigner le notaire qui sera chargé d'établir l'acte de vente.

Après discussion, le conseil municipal désigne l'étude des notaires associés de Dol-de-Bretagne pour établir l'acte de vente dont les frais seront à la charge de l'acquéreur.

N° 2014-04-29 ó Indemnité pour le gardiennage des églises.

Conformément à la lettre du Ministère de l'Intérieur en date du 25 février 2014, Madame le Maire fait connaître au conseil qu'il n'est pas prévu de modification du montant annuel de l'indemnité de gardiennage des églises pour 2014.

En conséquence, le conseil municipal décide que la paroisse Saint-Samson recevra la même indemnité que l'an dernier, soit 239.10 ¤ pour les 2 églises d'Epiniac.

N° 2014-04-30 ó Désignation d'un représentant communal à l'OGEC.

Suite au renouvellement des conseils municipaux, Madame le Maire rappelle au conseil municipal que la commune doit désigner un représentant communal appelé à siéger aux réunions de l'organe compétent pour délibérer sur le budget des classes des écoles privées, sous contrat d'association, situées sur le territoire de la commune.

Après discussion, le conseil municipal désigne Madame Roger Colette, adjointe, pour siéger aux réunions de l'OGEC de l'école privée d'Épiniac.

N° 2014-04-31 ó Achat d'une débroussailleuse.

Monsieur Jean-Louis Després, adjoint chargé de l'achat de matériels pour le service technique, présente au conseil 3 devis concernant le remplacement de la débroussailleuse Bomford.

Après discussion, le conseil municipal accepte le devis des Etablissements Werschuren de Dol-de-Bretagne pour un montant de 18 850 ¤ HT, soit 22 620 ¤ TTC avec une reprise de 5 500 ¤ de l'ancienne débroussailleuse.

Il autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

N° 2014-04-32 ó Achat d'un pulvérisateur.

Monsieur Després fait savoir au conseil que le pulvérisateur est hors d'usage. Il présente un devis de la société MPS de Quévert pour un montant de 2 588.92 ¤ TTC.

Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte le devis présenté et autorise Madame le Maire à passer commande.

Informations diverses.

1 ó Afin de renforcer le service technique, Madame le Maire fait savoir qu'elle a procédé au recrutement de Monsieur Francis Lebret en tant qu'employé saisonnier pour une période de 6 mois à mi-temps, soit du 1^{er} mai au 31 octobre 2014.

2 ó Dans le cadre de la journée nationale de commémoration de la victoire du 8 mai 1945, la cérémonie au monument aux morts aura lieu le jeudi 8 mai à 11h00. Elle sera suivie d'un vin d'honneur à la salle de la Motte.

3 ó Madame le Maire informe le conseil qu'elle a reçu un avis de manòuvre de la part du chef de corps de la 3^{ème} batterie du 11^{ème} régiment d'artillerie de Marine. Un exercice en terrain libre sera effectué du lundi 19 mai au jeudi 22 mai 2014 entre Saint-Aubin-du-Cormier et Granville.

Le conseil autorise ce détachement à manòuvrer sur la commune aux dates prévues.

4 ó Madame le Maire fait savoir que la fête des mères aura lieu le samedi 24 mai à 11h00 dans la salle communale. Tous les conseillers municipaux et les membres du CCAS sont invités à y participer.

5 ó Suite à la réunion de bureau du président et des vice-présidents de la communauté de communes de ce jour, Madame le Maire informe le conseil que l'aire d'accueil des gens du voyage sera fermée à compter du lundi 5 mai 2014, et ce, pour une période indéterminée, afin de réaliser les travaux qui s'imposent.

6 ó Monsieur Bernier rend compte de la commission environnement qui s'est réunie le 22 avril.

Les décisions suivantes ont été prises :

- fleurissement de l'entrée du bourg et de l'entrée du restaurant scolaire,
- mise en place de 2 potelets à St-Léonard,
- entretien du terrain de foot avec l'avis d'un consultant (à voir avec les services du Conseil Général).

7 ó Madame Ducoux rend compte d'une réunion avec l'association Détente et Loisirs dont le programme est le suivant :

- démarrage du marché le 25 mai,
- fête de la musique le 27 juin,
- fin du marché avec le cochon grillé le 7 septembre,
- les foulées de St-Léonard le 9 novembre.

En ce qui concerne l'organisation du marché, il serait souhaitable de contacter l'agence routière départementale pour la mise en place de panneaux, notamment dans la rue de la Butte car la circulation est difficile à établir.

Cette association recherche également un lieu de stockage pour leur matériel. Chacun est invité à y réfléchir.

8 ó Madame Ducoux évoque le projet d'un camp pour adolescents au mois d'août. Cette initiative est à étudier avec la Fédération Sportive et Culturelle de France (FSCF).

9 ó Madame Laurent signale qu'il y a un écoulement d'eau assez important sur la route de la Touche. Il lui est répondu que l'entreprise Véolia en a été avisée et a effectué les analyses nécessaires. Il en ressort que cela ne vient pas du réseau d'eau potable. Des recherches sont en cours pour trouver l'origine de cette fuite.

Questions diverses.

1 ó Madame Ducoux soulève le problème de l'emplacement des poubelles dans le lotissement des Oliviers à St-Léonard. En effet, il serait souhaitable qu'elles soient installées et fixées sur du terrain communal.

2 ó Madame Trufflet évoque la fête de la Pentecôte. Il lui est répondu que rien n'est prévu cette année en l'absence d'organisateur.

3 ó Madame Laurent rappelle que des gros cailloux ont été posés dans le chemin des Longchamps, afin d'interdire le passage de véhicules à moteur. Cependant, des riverains en sollicitent leur enlèvement en raison d'une réserve d'eau dans le secteur.

Par ailleurs, elle demande à nouveau la mise en place de panneaux pour limiter la vitesse des véhicules dans certains hameaux, dont ceux de la Chevrais, du Chassis Veillard et de la Croix de Pierre.

La commission « voirie » est chargée d'étudier ces demandes.

4 ó Madame Laurent demande si une réunion de la commission cantine est prévue avant la fin de l'année scolaire. Madame Roger, présidente de cette commission, répond qu'elle rencontrera le personnel le lundi 12 mai et qu'une réunion aura lieu avant la fin du mois de juin.